

Pages de Journal

Gérard Parizeau

Volume 47, numéro 1, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104022ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104022ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1979). Pages de Journal. *Assurances*, 47(1), 86–92.
<https://doi.org/10.7202/1104022ar>

Supplément

Pages de Journal

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société royale

du Canada

1976

Pour les possédants, l'argument des libéraux semblait très fort puisque les gens voyaient fondre leurs avoirs à vue d'œil. Les camions de Brink's se sont prêtés à la farce alors que, par la suite, on a appris que la plupart d'entre eux étaient vides. Il était trop tard, le tour était joué et l'affolement avait marché à fond, comme furent les capitaux mobiles sur le marché international. Je simplifie. Assurément, mais je crois que, dans l'ensemble, le mécanisme est celui que nous révèlent la note du *Figaro* et l'entrevue donnée à la télévision par le ministre des Finances de la Suisse. Celui-ci a tenu à justifier l'attitude de son pays devant l'afflux des monnaies étrangères qui entraîne une valeur artificielle du franc suisse.

Si, en ce moment, le dollar canadien cote au-delà du pair par rapport au dollar américain, c'est d'abord que des taux d'intérêt élevés attirent les capitaux extérieurs, qui sont à l'affût du meilleur rendement possible pour les placements à court terme. C'est aussi l'effet des emprunts du Canada à l'étranger, et en Europe en particulier. On peut donc affirmer que la monnaie d'un pays ne correspond pas nécessairement à sa valeur propre; celle-ci étant diminuée ou accrue par une situation monétaire momentanée ou durable. Le cas de la Suisse et le nôtre sont deux exemples différents, mais ayant, au départ, un même afflux de capitaux extérieurs, pour des raisons de sécurité ou de rendement, selon le cas.

87



Lu dans *Le Devoir* de copieux extraits du jugement rendu par le juge en chef de la Cour Supérieure, M. Jules Deschênes, dans la cause relative à la loi 22. Le Protestant School Board of Greater Montreal en nie la constitutionnalité. Le juge Deschênes, lui, conclut, à la suite d'une longue étude de la jurisprudence, que la religion et non la langue peut seule être invoquée, en vertu de l'article 93 de la Constitution. De l'étude de la jurisprudence, voici les conclusions qui s'imposent, affirme-t-il:

- « a) À la minorité religieuse de la Saskatchewan comme à celle de l'Ontario, les tribunaux ont appris qu'il leur fallait démontrer un préjudice pour pouvoir attaquer avec succès une législation . . . qui contreviendrait à l'article 93;
- « b) à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, les tribunaux ont appris qu'il lui fallait apporter la preuve de droits religieux

réels consacrés par la loi et non d'une simple situation de faits ou d'une simple tolérance;

- « c) à la minorité catholique du Manitoba, les tribunaux ont appris qu'il lui fallait apporter la preuve de droits religieux antérieurs à son entrée dans la Confédération;
- « d) à la minorité catholique de l'Ontario, les tribunaux ont appris que la langue est étrangère à la foi et que celle-ci seule jouit de la protection de l'article 93;
- « e) aux minorités juive et protestante du Québec, les tribunaux ont appris qu'elles aussi doivent se réclamer de droits pré-confédératifs et non d'une simple tolérance; que c'est la religion, non la langue, qui fonde la protection de l'article 93, mais qu'à l'intérieur de ces contraintes règne au Canada la liberté de conscience.

« Dans ces conclusions tirées d'une jurisprudence qui s'étend sur un siècle, on cherche en vain les arrêts qui permettraient aux demanderessees d'asseoir leurs prétentions. Pas plus que le texte même de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ni son historique, la jurisprudence ne vient au secours de la poursuite. »

La citation est longue, mais elle me paraît nécessaire pour comprendre le raisonnement du juge en chef. Il avait noté ceci au début de son arrêt:

« C'est la lutte entre ces deux conceptions de l'histoire que les deux peuples se sont livrée sur leur territoire commun depuis deux siècles: la loi sur la langue officielle n'en constitue qu'un autre épisode. La bataille s'est transportée des Plaines d'Abraham à l'Assemblée Nationale et, de là, au Palais de Justice: l'enjeu n'a pas changé.

« Cet enjeu s'inscrit dans un contexte qui dépasse, et de loin, le strict cadre juridique dans lequel le litige s'est engagé. Comme s'en exprimait M. le juge Brossard en Cour d'appel à la suite des troubles de Saint-Léonard en 1968 (11), ce litige présente, à cause des conséquences de la solution du problème, des aspects de caractère politique et social eux-mêmes extrêmement graves et explosifs. »

Si j'accorde ici tellement d'espace à ce jugement, c'est qu'il fera époque, je crois, même s'il était renversé en Cour Suprême. Car la cause ira sûrement jusque-là.

17 avril

À Nice, il a fait un temps gris ces jours derniers, et une température entre 60° et 70°F. C'est encore l'hiver, m'ont dit avec désolation mes amis le marchand de vin et la fruitière chez qui, chaque matin, je vais acheter quelque chose pour la journée: fruits ou légumes; ce qui ne l'empêche pas de me demander le prix fort comme à tout le monde, après avoir pesé et inscrit la somme sur un bout de papier. Les tomates, hier matin, étaient à onze francs le kilo. Dans la vieille ville, dimanche dernier, elles étaient à dix-huit francs. Ce sont des tomates de Nice, m'a-t-on répondu devant mon étonnement, comme si cela justifiait un prix plus élevé.

Quand j'ai annoncé à la marchande de journaux que je partais dimanche, elle m'a dit gentiment: « Nous allons vous manquer ». Propos de commerçante? Peut-être pas; gentillesse naturelle, plutôt, quand il y a ce contact humain qui n'existe pas au *Prix Unique*, par exemple — grande foire avec des caisses multiples devant lesquelles on circule avec ses achats comme au *Dominion Store*, ou chez *Steinberg* à Westmount. Quand on fait la queue, on est un client comme un autre, dont il faut toucher l'argent le plus vite possible pour faire place aux autres qui se pressent derrière.



Je lis en ce moment *Profession: fonctionnaire*. C'est un livre dans lequel Françoise Carrière a réuni les propos de François Bloch-Lainé, un des grands commis de la Cinquième République. Il raconte sa carrière très simplement sans en tirer gloire ou tristesse. Il a assisté à bien des choses au cours d'une vie active, non pas en politicien, mais en technicien qui exécute et qui exerce une influence directe sur la politique ou, tout au moins, sur l'administration, par les charges qu'on lui confie et par la manière dont il les remplit.

C'est à lui que Jacques s'est adressé quand il a voulu mettre sur pied la Caisse de dépôts et de placements de la province de Québec. À la demande du gouvernement, M. Bloch-Lainé a donné quelques con-

seils au moment de la création d'un organisme, qui devait être une source importante de fonds avec les rentes viagères provinciales, en particulier. Dans l'esprit de ses fondateurs, la Caisse était un des instruments destinés non pas à opposer province et gouvernement central, mais à donner au Québec des moyens d'action dans le marché financier et une possibilité:

- a) d'exercer auprès des grandes entreprises, une certaine pression pour que les gens du Québec soient davantage reconnus et mis en place;
- b) d'aider certaines entreprises en voie d'expansion.

C'était une première étape.

90



Dans une conférence prononcée au Canadian Club récemment, le ministre du Commerce Guy Saint-Pierre, en franchissant une deuxième, en montrant combien peu la grande entreprise a recours aux Canadiens-français. Bien des choses changent, mais lentement, trop lentement. En terminant, le ministre s'est exprimé ainsi:

« Je souhaite, dans un an d'ici, avoir déjà des résultats à annoncer sur ce plan, des résultats concluants qui indiquent que la communauté économique peut réagir sur une base de discussion logique et répondre à un appel qui, dans un domaine semblable, couronnent habituellement l'effet de la négociation de bonne foi.

Au nom de la raison, au nom de l'équilibre qui doit régner dans notre société, je remercie tous les milieux d'affaires qui répondront à cet appel que je souhaite à la fois modéré et sérieux. »

Auparavant, il avait dit:

« Nous attachons beaucoup d'importance à cette question et à celle des cadres francophones au niveau supérieur et, durant les prochains mois, nous tenterons d'établir avec toutes les grandes sociétés un dialogue franc et direct sur ces questions d'intégration. »

Il faudrait peut-être rappeler ici ce qu'on a fait au Mexique pour que les étrangers prennent au sérieux l'entrée des Mexicains dans les entreprises étrangères. Sans aller aux extrêmes, il ne faudrait pas oublier

que, dans la jungle des affaires, il faut faire plus que d'émettre un vœu pieux.

19 avril

Le théâtre de Nice est un centre d'études, aime-t-on à dire. Parfois, l'audace des auteurs et des propos, la simplification du décor et la rudesse des acteurs tentent de suppléer à la valeur réelle du texte. C'est une impression. Peut-être suis-je injuste !

Si *Kennedy's Children* était un spectacle dur, mais valable, *Les Perses d'Eschyle* m'ont paru sans intérêt, cette année.

L'an dernier, des interprètes médiocres avaient donné des textes de Valéry et de Guillaume Apollinaire. Mais, encore une fois, peut-être suis-je injuste en ce matin où l'on se croit revenu à l'hiver.



20 avril

Le général de Gaulle avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer de la télévision, a-t-on dit hier à *Apostrophes*, cet excellent programme de Bernard Pivot. Avec son extraordinaire essor (900.000 appareils en 1958 en France et 13.000.000 maintenant), le Général savait qu'il pouvait rejoindre les gens chez eux. Quelle force de conviction en puissance, représente la télévision. C'est ce qui en fait l'intérêt et la faiblesse; intérêt pour ceux qu'elle permet de rejoindre et faiblesse parce que, si les programmes sont médiocres, elle contribue à établir le règne de la facilité et de la niaiserie en réalisant le nivellement par le bas.

À travers ses insuffisances, la télévision garde une place de choix parmi les instruments de culture. Et puis, on a toujours le droit de tourner le bouton. Germaine voit tout, écoute tout, le soir. En toute sincérité, j'atteins rapidement le point de saturation.



Au Canada, c'est Alphonse Ouimet, collaborateur d'Augustin Frigon, qui avait été chargé de mettre la télévision sur pied à Radio-Canada. Je me rappelle qu'aux Éboulements, il nous avait parlé de ses

projets, un soir, en nous disant: « Cela va coûter très cher, mais cela en vaut la peine ». Comme beaucoup d'autres, à un moment donné, on l'écarta; la télévision et la radio étant un des domaines les plus instables de la politique au niveau supérieur. Il avait eu le temps d'en faire un instrument de formation et de lui donner une technique, lui qui était à la fois un ingénieur et un homme cultivé. À la tête du réseau de la radio, il avait succédé à Augustin Frigon, longtemps directeur de l'École Polytechnique. Le jour où on lui offrit d'organiser la radio canadienne ce dernier s'accorda le plaisir, paraît-il, d'aller voir Monsieur Duplessis et de lui annoncer lui-même son départ et sa joie de ne plus avoir affaire à lui. Comme je l'ai noté déjà, autant Maurice Duplessis pouvait être généreux pour ses amis, autant il était insupportable pour les autres. Or, il n'aimait pas Augustin Frigon qui, longtemps, avait fait partie du groupe Athanase David.



24 avril

Entendu hier après-midi, au Théâtre de Nice, un excellent concert donné par l'orchestre de Nice-Provence, sous la direction de Pierre Bender, jeune chef d'orchestre qui aurait secondé Charles Munch au cours des répétitions du nouvel Orchestre de Paris, au moment où on le préparait pour une tournée aux États-Unis. M. Munch était très malade. Malgré la défense de son médecin, il avait entrepris le voyage avec ses musiciens réunis pour démontrer aux Américains que la France pouvait avoir un orchestre comparable à ceux qu'il avait dirigés si longtemps chez eux. Ne fut-il pas, en effet, à la tête de l'Orchestre de Boston pendant toute la dernière partie de sa vie ? À plusieurs reprises, il était venu à Montréal et, vraiment, il avait fait donner le maximum à nos musiciens.

Ayant été sinon son élève, du moins son collaborateur, Pierre Bender s'est montré un chef précis, plein d'entrain, mais aussi de finesse. À mon avis, il est supérieur à ceux que j'ai vus à la tête de l'Orchestre de Nice jusqu'ici. Si celui-ci ne compte que trente instrumentistes, il se révèle excellent quand on le dirige bien, et non dans cette tradition du *footballleur*, qui demande une galopade à ses musiciens.

